



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1324 - Rénovation et accroissement du parc privé**

**Mise en oeuvre d'une convention de  
partenariat avec AG2R La Mondiale, au titre  
de la politique départementale de l'habitat**

**Rapport n° CP/2015/81**

**Service gestionnaire :**

Service de l'amélioration de l'habitat privé et de la lutte contre la précarité énergétique

**Résumé :**

Lors de sa réunion du 8 décembre dernier, le Conseil Général avait adopté une convention de partenariat avec Réunica. Cet organisme du secteur de la protection sociale vient de fusionner au 1er janvier dernier avec AG2R La Mondiale.

Le présent rapport vise à intégrer le nouveau signataire, la convention restant identique avec pour objectif de développer des axes d'intervention communs dans le domaine de la politique départementale de l'habitat.

Lors de sa séance du 8 décembre 2014, le Conseil Général a validé une convention de partenariat à intervenir avec Réunica développant des actions communes dans les domaines suivants :

- La lutte contre la précarité énergétique : action commune à intervenir sur les dispositifs PIG Rénov'Habitat 67, Warm Front 67, contributions au développement d'appartement témoin sur la maîtrise de l'énergie et actions conjointes de communication sur le programme «Réduire sa facture d'eau et d'énergie chez soi», etc.
- L'adaptation du logement au vieillissement : participation au financement des résidences senior, lancement d'une réflexion sur des plateformes Relais Services, participation au fonds départemental de compensation du handicap (FDCH), lancement d'une réflexion sur les sorties d'hospitalisation, etc.
- Les services à domicile visant à l'autonomie : participation à la structuration de la filière Silver Economie locale, participation au réseau de démonstrateurs, financement du volet domotique des opérations labellisées «Je vis et j'habite l'intergénérationnel», etc.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, Réunica, acteur majeur de la Retraite Complémentaire et de la Prévoyance, a été absorbé par AG2R La Mondiale. A ce titre, le signataire de la convention a changé.

Aussi, il vous est proposé une convention reprenant les termes de la convention validée le 8 décembre 2014 avec une modification des signataires : signature par le GIE AG2R Réunica (AG2R LA MONDIALE) en remplacement du GIE Réunica.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, adopte la convention de partenariat avec AG2R La Mondiale ci-jointe, et autorise son président à la signer.*

Strasbourg, le 16/02/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL